
Compte rendu du Conseil d'administration du C.I.A.S.

du 07/02/2026

Étaient présents : Dominique LEVEQUE, Patricia MEHENNI, Claudine BEGUINOT, Michelle BENARD-LOUIS, Philippe CAPLAT, Nathalie COUTIER, Jakline MARTINVAL, Marie-Christine FAURE, Sébastien GRANGÉ, Chantal BERTHELEMY, Dominique CHAUDRÉ, Noëlle CORDARY, France PIEROT, Mado GOETZ, Francine GALIMAND, Annick CHAYOUX, Alain MAREIGNER.

Étaient excusés : Marie-Alain CLAISSE, Maryline LAFOREST, Arnaud JACQUART, Gaëlle STOCK, Maye BAUDETTE, Betty VAN SANTE, Charline JOURNÉ-CLIVOT, Françoise MOREAU, Sylvie LEFEVRE, Liliane MAGNIEZ.

Noms et Prénoms des élus ayant donné pouvoir : Marie-Alain CLAISSE, représentée par Alain MAREIGNER – Charline JOURNÉ-CLIVOT, représentée par Dominique CHAUDRÉ - Liliane MAGNIEZ, représentée par Patricia MEHENNI.

Étaient également présents : Mehdi BENHASSINE, Directeur – Céline LEBRUN Secrétaire de Direction.

Le secrétariat est assuré par : Sébastien GRANGÉ

La séance est ouverte à 11h00 par le Président

Membres en exercice : 27	Présents : 17	Votants : 20	Pouvoirs : 3	Excusés : 10
--------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------

• **Approbation du précédent compte rendu à l'unanimité.**

• **Budget primitif 2026** : Le budget primitif 2026 a été élaboré en tenant compte des besoins identifiés au sein de la structure afin d'assurer la continuité des services et le développement des actions sociales.

Le montant total de ce budget atteint la somme de 652 459 € (pour mémoire, le budget primitif 2025 s'élevait à 623 407 €). Ces prévisions sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 décembre 2025.

Le budget, composé d'opérations réelles et d'opérations d'ordre, se présente ainsi :

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Opérations réelles	Dépenses	600 397 €	Dépenses	36 862 €
	Recettes	615 597 €	Recettes	21 662 €
Opérations d'ordre	Dépenses	15 200 €	Recettes	15 200 €
Total		615 597 €		36 862 €

Les résultats constatés au 31/12/2025 ont été repris à titre provisoire. Ils ne deviendront définitifs qu'après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2025.

Le résultat global 2025 de chaque section se décompose ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat 2025	+ 10 305,35 €	Résultat 2025	+ 13 044,69 €
Solde au 31/12/2024	+ 32 592,25 €	Solde au 31/12/2024	+ 6 017,89 €
Résultat Global 2025	+ 42 897,60 €	Résultat Global 2024	+ 19 062,58 €

- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT -

BUDGET PRIMITIF 2026	<i>Budget primitif 2025</i>	<i>Réalisés 2025</i>
615 597 €	598 290 €	548 710,77 €

La collectivité maintient son objectif de maîtrise des dépenses en tenant compte des besoins réels des services. Toutefois, le total des dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement présente une légère progression par rapport à l'exercice précédent, en raison, notamment, de l'augmentation des charges de personnel.

- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

BUDGET PRIMITIF 2026	<i>Budget primitif 2025</i>	<i>Réalisés 2025</i>
615 597 €	598 290 €	591 561,37 €

- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT -

BUDGET PRIMITIF 2026	<i>Budget primitif 2025</i>	<i>Réalisés 2025</i>
36 862 €	25 117 €	4 953,55 €

- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT -

BUDGET PRIMITIF 2026	<i>Budget primitif 2025</i>	<i>Réalisés 2025</i>
36 862 €	25 117 €	24 016,33 €

Le montant prévisionnel intègre la reprise du résultat provisoire constaté au 31/12/2025.

Monsieur LEVEQUE remercie Nathalie BOUILLON pour son travail.

Adopté à l'unanimité.

- **Reprise anticipée du résultat 2025**

Adopté à l'unanimité

- **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

Adopté à l'unanimité

- **Création d'un emploi permanent pour promotion interne**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Vu qu'un agent peut prétendre à une nomination au grade de Rédacteur par la voie de la promotion interne, il convient de créer l'emploi correspondant à ce grade.

La promotion interne se définit comme un mode d'accès à un cadre d'emploi supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Il s'agit d'un procédé de recrutement dérogatoire au principe du recrutement des fonctionnaires par concours qui valorise l'acquis et l'expérience professionnelle.

Patricia Mehenni explique que la collectivité a toujours voulu encourager et accompagner les agents dans leur évolution de carrière. La secrétaire de direction a obtenu l'épreuve écrite du concours de rédacteur 2026, mais a perdu ses moyens lors de l'épreuve orale.

Au vu des missions exercées par Céline au sein du service, de son rôle de soutien à la direction, de son ancienneté de plus de 20 ans au CIAS, il est proposé de la nommer au grade de rédacteur territorial par promotion interne.

Mehdi BENHASSINE remercie Céline d'avoir facilité son arrivée dans le service pour sa prise de fonction au poste de Direction.

Dominique LEVEQUE et Jakline MARTINVAL la remercie également.

Adopté à l'unanimité.

Informations/Questions :

Bilan du CNAS :

Le C.I.A.S. a versé une cotisation annuelle de 1 628 € pour 8 agents. En 2025, les avantages sollicités par le personnel du C.I.A.S s'élèvent à 4 906,16 €, pour 144 prestations.

Pour rappel en 2024 c'était = 4 233,19 €, pour 131 prestations demandées,
En 2023 = 3 650 € d'avantages sollicités pour 87 prestations.

L'équipe du C.I.A.S. utilise pleinement le dispositif du CNAS.

Information sur les Services Civiques Solidarité Séniors :

Début janvier, le CIAS aurait dû accueillir deux Services Civiques Solidarité Séniors (SC2S) pour une durée de 8 mois. Le recrutement avait eu lieu.

Cependant, la signature de tout nouveau contrat est bloquée. Nous sommes dans l'attente du vote du budget de l'État pour savoir si ces contrats seront reconduits et si le CIAS pourra accueillir prochainement les deux jeunes retenus sur les poste SC2S.

CTG : Information sur le projet CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

Mehdi BENHASSINE informe les membres de l'avancée de la CTG et du projet du CLAS qui est en cours de développement.

Le CLAS est un ensemble d'actions destinées à offrir l'appui et les ressources dont un enfant a besoin pour réussir à l'école. Il favorise l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité.

Les chargés de coopération travaillent en étroite collaboration avec différents partenaires du territoire et notamment l'éducation nationale pour permettre d'identifier les besoins des élèves dans leur établissement (collège Yvette Lundy et les classes de CM2 de la CCGVM).

Ce projet devrait voir le jour dès la rentrée 2026.

Retour sur les boîtes de Noël :

Lors du Noël solidaire, le comité des usagers du CIAS a collecté 80 boîtes. 70 ont pu être offertes au plus démunis lors de la distribution de l'aide alimentaire du 24 décembre dernier.

Les 10 autres boîtes ont été reversées à une association de Magenta luttant contre l'exclusion.

Les bénéficiaires des boîtes remercient chaleureusement le comité des usagers pour cette attention particulière au moment des fêtes de fin d'année.

Monsieur LEVEQUE clôture cette séance, précisant que c'était le dernier C.A avant l'arrivée de la nouvelle équipe.

Monsieur LEVEQUE tenait à remercier Patricia MEHENNI pour les projets qu'elle a menés au CIAS depuis son arrivée en 2012 et souhaite que cette dynamique continue par la suite. Il remercie également l'équipe du CIAS pour le travail effectué et les membres du conseil d'administration pour leur engagement.

Patricia MEHENNI remercie à son tour Dominique LEVEQUE, elle précise « La création d'un CIAS au sein d'une Communauté de Communes relève d'une volonté politique et Mr LEVEQUE a permis au territoire de la Grande Vallée de la Marne de pouvoir bénéficier d'une action sociale de proximité. »

Claudine BEGUINOT demande comment se représenter au prochain Conseil d'Administration si elle n'est plus élue.

Patricia MEHENNI rappelle que faire partie d'une association du territoire permet d'être membre nommé au sein du conseil d'administration du CIAS.

M. LEVEQUE informe que les membres qui souhaitent siéger au sein du CIAS pour le nouveau mandat, peuvent le faire savoir à Céline LEBRUN.

Pour rappel les membres élus seront désignés lors du premier conseil communautaire.

La séance est levée à 12H00